Informations de base

2014/2971(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'Iraq: enlèvements et mauvais traitements des femmes **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Iraq	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/11/2014	Décision du Parlement	T8-0066/2014	Résumé
27/11/2014	Résultat du vote au parlement		
27/11/2014	Débat en plénière		
27/11/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2014/2971(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0295/2014	25/11/2014	
Proposition de résolution		B8-0297/2014	25/11/2014	
Proposition de résolution		B8-0299/2014	25/11/2014	
Proposition de résolution		B8-0301/2014	25/11/2014	
Proposition de résolution		B8-0303/2014	25/11/2014	
Proposition de résolution		B8-0305/2014	25/11/2014	
Proposition de résolution		B8-0308/2014	25/11/2014	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0066/2014	27/11/2014	Résumé

Résolution sur l'Iraq: enlèvements et mauvais traitements des femmes

2014/2971(RSP) - 27/11/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'Iraq et les enlèvements et mauvais traitements des femmes.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE et EFDD.

Les députés condamnent dans les termes les plus fermes les violations systématiques des droits de l'homme et du droit humanitaire international que représentent les actes commis par le groupe «État islamique» et les groupes terroristes associés, lesquelles constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, notamment les violences commises à l'encontre des femmes et des enfants.

Ils condamnent en particulier les enlèvements, les viols et autres actes de violence sexuelle, la réduction en esclavage, ainsi que des mariages et conversions forcés.

Ils invitent le gouvernement iraquien à ratifier le Statut de Rome instituant la Cour pénale internationale **afin de permettre à celle-ci d'engager des poursuites suite aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité commis par le groupe «État islamique»**.

Le gouvernement iraquien est également appelé à défendre et à protéger les droits de l'homme, en associant toutes les composantes de la société iraquienne dans un esprit d'unité et de réconciliation nationales.

Se félicitant des efforts menés par la communauté internationale, et notamment les États-Unis, pour lutter contre le groupe «État islamique» pour arrêter la progression du groupe, **le Parlement apporte son soutien à la coalition mondiale contre le groupe «État islamique» et aux efforts qu'elle mène pour le combattre, y compris avec des moyens militaires**. Il invite la communauté internationale à fournir l'aide nécessaire pour que les personnes présentes en Iraq survivent à l'hiver, notamment les familles yézidies restées sur le mont Sinjar.

Les députés invitent par ailleurs:

- les acteurs régionaux à tout mettre en œuvre pour mettre fin à l'ensemble des activités menées par des organismes officiels ou privés en vue de diffuser des idéologies islamistes radicales;
- les Nations unies, et notamment Rashida Manjoo, leur rapporteure spéciale chargée de la question de la violence contre les femmes, à tout mettre en œuvre pour localiser les victimes, mener l'enquête et établir les faits et les circonstances touchant aux violences et infractions perpétrées à l'encontre de jeunes filles et de femmes par le groupe «État islamique»;
- les agences humanitaires internationales qui travaillent en Iraq à renforcer leurs services médicaux et d'accompagnement à l'intention des personnes déplacées qui ont fui;
- la Commission, le service européen pour l'action extérieure (SEAE) et les États membres à prendre des mesures spécifiques pour améliorer la situation des femmes en Iraq et garantir leur liberté.

Des mesures spécifiques pour défendre la communauté LGBT : le Parlement condamne l'impunité totale dans laquelle ont été perpétrés, lors de l'avancée du groupe «État islamique», des actes de violence et des meurtres à l'encontre d'Iraquiens appartenant à la communauté LGBT, une communauté particulièrement vulnérable. Il demande au gouvernement iraquien d'accorder une protection aux Iraquiens appartenant à cette communauté.

Lutter contre les idées radicales : le Parlement demande enfin **un effort international concerté, en étroite coopération avec les pays, organisations et communautés musulmans, pour récuser l'idéologie radicale salafiste et wahhabite** qui sous-tend et inspire les actions du groupe «État islamique» et qui représente une menace croissante pour la sécurité des États membres. Il invite le SEAE et les États membres à se déclarer, dans le cadre de leur dialogue avec les pays du Golfe, vivement préoccupés par les tentatives d'endoctrinement salafiste et wahhabite que mènent actuellement des acteurs issus de ces pays dans de nombreux pays à majorité musulmane et dans les communautés musulmanes du monde entier.